

Au nom de la solidarité

L'UEL présente ses pistes de réforme du régime général d'assurance pension afin de pérenniser celui-ci

Pour l'UEL, nulle intention proclamée de mettre à mal le système tel qu'il existe. Elle souhaite sa pérennité. Pérennité illusoire sans réformes.

MARC FASSONE

Le vieillissement de la population, sans même parler de la crise économique actuelle, ne peut pas ne pas avoir d'impact sur l'équilibre du régime des pensions.

Et alors même que se négocie l'accord de coalition, l'UEL rend publiques les conclusions d'un groupe de travail sur le sujet. Groupe présidé par Marc Lauer, président de l'ACA et membre de l'UEL.

Pour l'UEL, la situation est grave: «si à 10 ans, le finance-

ment du système est garanti, à long terme, ce n'est plus le cas. Et sans réforme, le système de pensions basé sur un contrat de génération ne peut pas être maintenu.»

Si les choses restaient en l'état, en 2050, pour assurer l'équilibre du régime, le taux de cotisation requis passerait à 60% de la masse salariale «cotisable» contre 24% actuellement. «Clairement, le maintien intégral des prestations ne constitue pas une option.» «Pas plus que la baisse de 38% du niveau des prestations», équilibre l'UEL.

Et de conclure: «le maintien du régime actuel des pensions conduirait en 2050 à un endettement atteignant 190% du PIB.» Autant d'hypothèses «socialement et économiquement inacceptables.»

Seule solution: les réformes. Des réformes «appropriées et précoces», des réformes

nourries «par le souci de rendre l'économie plus compétitive et d'asseoir les finances publiques sur des bases solides.»

RÉFORMES

Des réformes qui doivent répondre à cinq principes fondamentaux: assurer la «soutenable» à terme du système et le respect de l'équité intergénérationnelle; déterminer les prestations en fonction des ressources financières disponibles; sauvegarder le caractère social du régime, veiller à ce que toute prestation soit générée par une cotisation et maintenir la compétitivité de l'économie.

Et l'UEL a aussi des pistes pratiques. L'augmentation de la durée de la carrière «cotisable» en est la première.

Ce qui passerait par une augmentation de l'âge effectif -

et non officiel précise Marc Lauer - du départ à la retraite, par des incitations au maintien en activité voire par l'introduction d'une réduction annuelle des prestations compensant l'accroissement de la longévité.

L'UEL plaide également pour l'abaissement du plafond «cotisable» afin de diminuer à terme les charges du système. Elle se dit favorable à un cumul des pensions avec des salaires réduits suite à une baisse du rythme d'activité.

Autre mesure souhaitable: la fin de l'ajustement systématique des pensions et rentes à l'évolution générale des salaires et la fin de l'indexation au coût de la vie des prestations supérieures à 1,5 fois le salaire minimum.

Autant de réformes qui même au nom de l'équité intergénérationnelle risquent d'être dures à faire accepter.